



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le mardi 7 septembre 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivante :

- Demande de Cascades inc., représentée par madame Carolanne Fréchette, chargée de projets, concernant les immeubles situés au 3, rue Fortier et le stationnement situé au coin du boulevard Marie-Victorin et de la rue Fortier et ayant pour objet, si la demande était acceptée, d'autoriser l'agrandissement et la réorganisation d'un stationnement de 66 cases :
 - Réduction de la largeur des allées de circulation à sens unique à 4 m contrairement à 5,5 m de largeur décrit à l'article 10.1.2.2.
 - Réduction de la profondeur des cases de stationnement en angle de 60° à 4,38 m contrairement à 5,5 m de profondeur décrite à l'article 10.1.2.2.
 - Implantation de l'aire de stationnement à la ligne de l'emprise de la rue et une bande de gazon de 1,93 m empiétant dans la rue Fortier contrairement à la marge minimale de recul de 1 m décrite à l'article 10.1.1.6.

Le tout contrairement aux articles ci-dessus mentionnés du règlement de zonage n° 09-02.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogations mineures lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse alemieux@kingseyfalls.ca avant le 3 septembre 2021 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 18 août 2021

Annie Lemieux, directrice générale et greffière